



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Effectifs en gynécologie médicale du Val-d'Oise

Question écrite n° 2822

### Texte de la question

Mme Naïma Moutchou interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les effectifs en gynécologie médicale du Val-d'Oise. Ce département, dépassant le million d'habitants et dont la population compte parmi les plus jeunes de France, n'échappe pas aux problématiques de l'accès aux soins notamment spécialisés. Les délais d'attente afin d'obtenir un rendez-vous auprès d'un gynécologue peuvent aller jusqu'à un an. Au niveau national, entre 2007 et 2017, selon les données publiées par le Conseil national de l'ordre des médecins, le nombre de gynécologues médicaux a diminué de 41,6 %, pour atteindre, au 1er janvier 2020, 923 spécialistes pour près de 30 millions de femme en âge de consulter. Les gynécologues médicaux accompagnent les femmes tout au long de leur vie, dans une relation pérenne et de confiance, dont le rôle de prévention est d'autant plus fondamental auprès des jeunes femmes. D'année en année, le nombre de Françaises et de Français se privant de soins médicaux reste trop élevé ; il serait intolérable que des sous-effectifs de gynécologues médicaux s'ajoutent à ces raisons. Il en va d'un enjeu de santé publique. Si le ministère des solidarités et de la santé a su être réactif sur cette question, dès 2018 en réaffirmant la place à part entière que représente la spécialité de gynécologie médicale dans la réforme du troisième cycle de médecine, des efforts restent nécessaires, notamment dans les postes d'interne en gynécologie médicale. Elle sollicite dès lors son attention sur cette question prégnante des effectifs, particulièrement dans le Val-d'Oise.

### Texte de la réponse

Devant la nécessité de maintenir un nombre suffisant de gynécologues médicaux, les postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales ont quasiment triplé depuis 2012 (contre + 13 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2022, 87 postes ont été ouverts et pourvus en gynécologie médicale, contre 64 en 2017 (soit une augmentation de + 35 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé. Celui-ci a émis ses propositions du nombre d'internes à former, sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux, tout en préservant la qualité de la formation des futurs gynécologues médicaux. Il convient de noter que l'ensemble des postes ouverts ont été pourvus depuis 2010. En Ile-de-France, 19 postes ont été ouverts et pourvus en 2022. Il convient de préciser que d'autres dispositions permettent déjà de favoriser l'accès des femmes aux soins gynécologiques. Aussi, un grand nombre de médecins généralistes sont, par exemple, formés à la réalisation du frottis et à l'examen gynécologique médical. De même, les sages-femmes sont habilitées à suivre non seulement les femmes enceintes mais aussi celles qui ne le sont pas, dans le cadre d'un suivi régulier de la santé de la femme, notamment en matière de contraception. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise, par la création de divers outils, pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales ou en sous-densité médicale, à travers notamment le dispositif du contrat d'engagement de service public, allocation versée aux étudiants en santé en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif bénéficie notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Au total, depuis la mise en place du dispositif, plus de 3 300 étudiants se sont engagés.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Naïma Moutchou](#)

**Circonscription** : Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Horizons et apparentés

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 2822

**Rubrique** : Professions de santé

**Ministère interrogé** : Santé et prévention

**Ministère attributaire** : Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er novembre 2022](#), page 5023

**Réponse publiée au JO le** : [20 décembre 2022](#), page 6508